MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2025 – 158

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500135-20251218-D2025158-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :

12/12/2025

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 23
Présents	……. 19
Votants	……. 22

Objet :

BUDGETS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Philippe ELLEOUET - Didier LE STUNFF - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Joël CRUBLET - Hervé BÉRARD - Marie-Christine PRAUD - Christine CHÉRAUD - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU, Jacques FRANÇOIS, Philippe THOMAZO et Jean-Marc CARREAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Jean-François HÉLIN ayant donné procuration à M. Philippe ELLEOUET
Mme Marine GOYON ayant donné procuration à M. Françoise GUYOT
Mme Dominique HEMERY ayant donné procuration à Mme M-L PONDARD
Mme Maryse ROYER

SECRETAIRE : Madame Christine CHÉRAUD

2025. 158 / SUBVENTION D'EQUIPEMENT – BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Madame Marie-Laure PONDARD, Adjointe en charge des finances, explique à l'Assemblée qu'au vu des projets d'investissement à réaliser au camping, concernant la mise en place d'un chalet et d'une barrière automatique d'accès, il est proposé à l'Assemblée de délibérer sur l'octroi d'une subvention d'équipement du budget principal de la COMMUNE vers le budget annexe du CAMPING, à hauteur de 17 000 €.

Après en avoir délibéré et à la majorité des VOIX (20 POUR et 2 CONTRE (Messieurs Jean-Marc CARREAU et Philippe THOMAZO), le Conseil Municipal décide de valider cette subvention d'équipement, telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,
Daniel BARRE